



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2017
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 15 mars 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous faire part de ce qui suit :

Le 15 mars 2017, à 13 h 20, un terroriste kamikaze a commis un acte criminel abject, actionnant sa ceinture d'explosifs au milieu de civils se trouvant dans le palais de justice de Damas : des dizaines de personnes ont trouvé la mort, dont des avocats, des plaignants et des membres du personnel, et des dizaines d'autres ont été blessées.

Une seconde attaque a suivi, lorsqu'un autre kamikaze s'est fait exploser dans un restaurant populaire du quartier de Raboué, non loin du centre-ville de Damas.

Ces deux attaques surviennent alors que les groupes terroristes armés continuent de bombarder de nombreux quartiers résidentiels de Damas à coups de dizaines de projectiles semi-autopropulsés et d'obus de mortier, faisant un grand nombre de morts et de blessés parmi les civils et causant des dégâts considérables aux biens publics et privés, y compris aux établissements de santé et aux services publics.

Ces attaques constituent la réponse des terroristes et de leurs commanditaires, à savoir les régimes d'Ankara, Riyad, Doha et d'autres États, face aux victoires enregistrées par l'Armée arabe syrienne et ses alliés contre les organisations terroristes Daech et Front el-Nosra et les entités qui leurs sont affiliées, présentes dans bon nombre de régions syriennes, pour accroître les souffrances des Syriens et entraver l'action menée pour mettre un terme à la crise syrienne. Il n'est pas étonnant que les criminels terroristes aient choisi d'attaquer au moment de la reprise des pourparlers de Genève et Astana, qui visent à trouver une solution à la crise syrienne.

Le fait que certaines des parties aux négociations d'Astana et de Genève ne se dissocient pas des organisations terroristes est une preuve manifeste de l'étroitesse des liens qu'elles entretiennent avec les terroristes qui ont perpétré ces crimes lâches. Par ailleurs, certains États occidentaux empêchent le Conseil de sécurité de condamner les crimes terroristes dont le peuple et l'État syriens sont la cible, signalant ainsi aux terroristes qu'ils peuvent continuer de s'attaquer au peuple syrien et incitant ceux qui les manipulent et les parrainent à poursuivre leurs



politiques d'appui au terrorisme, qui menacent la paix et la sécurité internationales et compromettent les possibilités de parvenir à un règlement politique de la crise en Syrie.

La République arabe syrienne souligne que les États ne peuvent sous aucun prétexte justifier les atrocités commises par les groupes terroristes sur son sol. Le fait qu'elle ne reçoive aucune aide dans son action de lutte contre le terrorisme ne peut être interprété que comme un soutien au terrorisme et à ses commanditaires. Elle rappelle qu'elle n'a jamais abandonné et n'abandonnera jamais sa lutte contre le terrorisme en dépit des difficultés rencontrées et des tactiques de diversion de plus en plus nombreuses utilisées par certains États au Conseil de sécurité et par les appareils de propagande terroriste dans le monde entier.

Le Gouvernement syrien demande instamment au Secrétaire général et au Conseil de sécurité de condamner sans équivoque cet acte lâche commis par des terroristes et de s'abstenir d'en protéger les auteurs et les régimes qui les soutiennent. Il aspire à ce que la communauté internationale conjugue ses efforts en matière de lutte contre le terrorisme en se coordonnant et en coopérant totalement avec lui. Il est inadmissible et injustifiable de renier le fait que la lutte contre le terrorisme est la priorité pour rétablir la sécurité et la stabilité en Syrie et dans toute la région.

Le Gouvernement syrien demande également aux États qui ont empêché le Conseil de sécurité d'adopter une position claire contre les actes terroristes et contre les gouvernements et les régimes qui soutiennent les groupes terroristes d'arrêter de fournir, secrètement ou ouvertement, toutes formes d'appui aux organisations terroristes et d'appliquer intégralement les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme, notamment les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015), ainsi que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et la résolution adoptée à l'issue du cinquième examen de cette stratégie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre plénipotentiaire,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Mounzer **Mounzer**